



ADDITIF N°002

RELATIF A AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026
lance en procédure d'urgence Pour les Travaux de construction d'un dalot simple (2X1.5) au PK 4+600 sur
le tronçon de Route Communale Inter (R0314), SONGMBOG Gendarmerie – LISSOUME – NDEME (lot 1)
et les Travaux de construction deux dalots simples (2X1.5 et 1X1.5), respectivement aux PK 1+100 et 3+200
sur le tronçon de route communal inter (R0314) NKONGKWALLA-LOGNDJOCK-NDJANGALIBIHA
(Lot 2), dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Le Maire de la Commune de Ndom, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance des entreprises
intéressées par appel d'offre national ouvert susvisé, que le Dossier d'Appel d'Offres y relatif
est modifié comme suit :

AU LIEU DE :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main,
délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les
cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève
à 561 143 (cinq cent soixante un mille cent quarante-trois) FCFA pour Travaux de construction d'un
dalot simple (2x1.5) au PK 4+600 sur le tronçon de route communale Inter (R0314),
SONGMBOG Gendarmerie – LISSOUME – NDEME dans la Commune De Ndom,
Département De La Sanaga Maritime, Région Du Littoral, et 1 090 956 un million quatre-vingt-dix
mille neuf cent cinquante-six pour les travaux construction deux dalots simples (2X1.5 et 1X1.5), respectivement
aux PK 1+100 et 3+200 sur le tronçon de route communal inter (R0314) NKONGKWALLA-LOGNDJOCK-
NDJANGALIBIHA, dans la commune de Ndom, Département De La Sanaga Maritime, Région Du Littoral, et
valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission
délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère
chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de
l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée
comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des
plis est irrecevable.

DE

12. Remise des offres

-Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six
(06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Structure Interne de Gestion
Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Ndom au plus tard le
30/05/2026 à 12 heures précises, et devra porter la mention :

“ AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°06/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026
lance en procédure d'urgence Pour les Travaux de construction d'un dalot simple (2X1.5) au
PK 4+600 sur le tronçon de Route Communale Inter (R0314), SONGMBOG Gendarmerie –
LISSOUME – NDEME (lot 1) et les Travaux de construction deux dalots simples (2X1.5 et
1X1.5), respectivement aux PK 1+100 et 3+200 sur le tronçon de route communal inter
(R0314) NKONGKWALLA-LOGNDJOCK-NDJANGALIBIHA (Lot 2), dans la Commune de Ndom,
Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

ET DE

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 30/04/2026 à 13 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle des actes sise à la Mairie de NDOM.

LIRE :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 280 571 (deux cent soixante un mille cinq cent soixante-onze) FCFA pour Travaux de construction d'un dalot simple (2x1.5) au PK 4+600 sur le tronçon de route communale Inter (R0314), SONGMBOG Gendarmerie – LISSOUME – NDEME dans la Commune De Ndom, Département De La Sanaga Maritime, Région Du Littoral, et 545 478 cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit pour les travaux construction deux dalots simples (2X1.5 et 1X1.5), respectivement aux PK 1+100 et 3+200 sur le tronçon de route communal inter (R0314) NKONGKWALLA-LOGNDJOCK-NDJANGALIBIHA, dans la commune de Ndom, Département De La Sanaga Maritime, Région Du Littoral, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

DE

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels devront parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Ndom au plus tard le 08/05/2026 à 12 heures précises, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°06/AONO/C-NDOM/CIPM/2026 du 23/03/2026

lance en procédure d'urgence Pour les Travaux de construction d'un dalot simple (2X1.5) au PK 4+600 sur le tronçon de Route Communale Inter (R0314), SONGMBOG Gendarmerie – LISSOUME – NDEME (lot 1) et les Travaux de construction deux dalots simples (2X1.5 et 1X1.5), respectivement aux PK 1+100 et 3+200 sur le tronçon de route communal inter (R0314) NKONGKWALLA-LOGNDJOCK-NDJANGALIBIHA (Lot 2), dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

ET DE

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 08/05/2026 à 13 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle des actes sise à la Mairie de NDOM.

Ces modifications s'effectuent dans l'ensemble des articles qui concernent les objets modifiés.

Le reste sans changement.

Ampliations :

- MINMAP (ATCR) ;
- ARMP-LT (pour Publication au JDM) ;
- PRESIDENT/ CIPM-NDOM;
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.

